

Mairie
de
Le Langon
Vendée



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

Madame le Maire atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations le 24 avril 2026.

Document affiché en mairie pour une durée minimale de 2 mois à compter du 25 avril 2026.

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du Code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette – BP 24111 – 44041 Nantes cedex 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à vingt heures minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne AIMÉ, Maire.

Date de convocation : 17 avril 2026

Présents : Anne AIMÉ, Éric LAGACHE, Jacqueline ARRESTAYS, Jean-Pierre BRISSON, Joseph DEVARAYEN, Fabienne DUHEM, Nathalie MONToux, Thierry ROY, Nathalie GUILLOTEAU, Emmanuel GAUDUCHEAU, Julia MOAL, Victorien POUPONNEAU, Morgane DELACAUCHY.

Absents : Lionel BAUSMAYER et Béatrice MARTINET

Secrétaire de séance : BRISSON Jean-Pierre

OBJET 2026-035 – ARRET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2026

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 3 avril 2026 a été transmis via l'application « Pléiade » le 17 avril 2026 à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de la commune de Le Langon.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrêtent le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 3 avril 2026.

Le Maire,
Anne AIMÉ

Le Secrétaire
Jean-Pierre BRISSON



Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 13
 Nombre de suffrages exprimés : 13

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à vingt heures minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne AIMÉ, Maire.

Date de convocation : 17 avril 2026

Présents : Anne AIMÉ, Éric LAGACHE, Jacqueline ARRESTAYS, Jean-Pierre BRISSON, Joseph DEVARAYEN, Fabienne DUHEM, Nathalie MONToux, Thierry ROY, Nathalie GUILLOTEAU, Emmanuel GAUDUCHEAU, Julia MOAL, Victorien POUPONNEAU, Morgane DELACAUCHY.

Absents : Lionel BAUSMAYER et Béatrice MARTINET

Secrétaire de séance : BRISSON Jean-Pierre

OBJET 2026-036 – BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2311-5 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 2026-018 du 9 mars 2026 portant approbation du compte financier unique 2025, dont les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses	877 324,28 €
Recettes	965 125,25 €
Résultat 2025	87 800,97 €
Résultat reporté 2024	478 057,88 €
Résultat Cumulé	565 858,85 €
Investissement	
Dépenses	528 430,37 €
Recettes	286 838,50 €
Résultat 2025	-241 591,87 €
Résultat reporté 2024	-73 640,33 €
Résultat investissement 2025	-315 232,20 €
RAR Dépenses	50 791,33 €
RAR Recettes	20 000,00 €
Résultat Cumulé	-346 023,53 €
RESULTAT REEL DE CLOTURE	219 835,32 €

Madame le Maire propose l'affectation des résultats suivante :

▪ Report en investissement (DI001)	315 232,20 €
▪ Affectation en réserves (RI1068)	346 023,53 €
▪ Report en fonctionnement (RF002)	219 835,32 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la proposition d'affectation des résultats sus-indiquée pour le budget primitif 2026.
- Autorise Madame le Maire à procéder à toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Anne AIMÉ



Le Secrétaire
Jean-Pierre BRISSON



Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 15
 Nombre de suffrages exprimés : 15

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à vingt heures minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne AIMÉ, Maire.

Date de convocation : 17 avril 2026

Présents : Anne AIMÉ, Éric LAGACHE, Jacqueline ARRESTAYS, Jean-Pierre BRISSON, Lionel BAUSMAYER, Joseph DEVARAYEN, Fabienne DUHEM, Nathalie MONToux, Béatrice MARTINET, Thierry ROY, Nathalie GUILLOTEAU, Emmanuel GAUDUCHEAU, Julia MOAL, Victorien POUPONNEAU, Morgane DELACAUCHY.

Secrétaire de séance : BRISSON Jean-Pierre

OBJET 2026-037 - BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Conformément à l'article L.2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales, l'état annuel des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal au titre de l'année 2025 a été communiqué aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Madame le Maire donne lecture du projet de budget primitif.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Accepte et vote le budget 2026 tel que proposé ci-après.
- Autorise Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de :
 - 1% des dépenses réelles de la section de fonctionnement
 - 2% des dépenses réelles de la section d'investissement
- Autorise Madame le Maire à procéder à toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Section de Fonctionnement

1 085 836,00 €

Dépenses

011	Charges à caractère général	354 538,00 €
012	Charges de personnel	440 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	94 045,00 €
66	Charges financières	24 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
68	Provisions	1 182,00 €
042-68	Dotations aux amortissements	74 400,00 €
023	Virement à la section d'investissement	96 671,00 €

Recettes

70	Produits des services du domaine	48 850,00 €
73	Impôts et taxes	78 000,00 €
731	Fiscalité locale	437 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	200 550,00 €
75	Autres produits de gestion courante	101 600,00 €
76	Produits financiers	0,68 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	219 835,32 €

Section d'Investissement**589 402,00 €****Dépenses**

	Restes à réaliser	50 791,33 €
001	Déficit d'investissement reporté	315 232,20 €
16	Emprunts et dettes assimilées	98 100,47 €
21	Immobilisations corporelles	1 000,00 €
041-21	Opérations patrimoniales	1 000,00 €

Programme de travaux 2026

Op° 10	Acquisition de matériel et mobilier	11 023,00 €
Op° 12	Travaux de bâtiments	25 855,00 €
Op° 14	Travaux de voirie et réseaux	27 000,00 €
Op° 16	Ecole André Turcot	46 000,00 €
Op° 20	Salle polyvalente	5 100,00 €
Op° 22	Commerces	6 300,00 €
Op° 28	Terrains	2 000,00 €

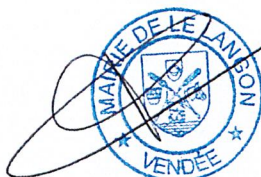
Recettes

	Restes à réaliser	20 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	346 023,53 €
021	Virement de la section de fonctionnement	96 671,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	18 307,47 €
041-13	Opérations patrimoniales	1 000,00 €
040-28	Amortissements des immobilisations	74 400,00 €

Subventions d'équipement suivant travaux 2026

Op° 12	Travaux de bâtiments	7 500,00 €
Op° 14	Travaux de voirie et réseaux	7 000,00 €
Op° 16	Ecole André Turcot	18 500,00 €

Le Maire,
Anne AIMÉ



Le Secrétaire
Jean-Pierre BRISSON

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 15
 Nombre de suffrages exprimés : 15

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à vingt heures minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne AIMÉ, Maire.

Date de convocation : 17 avril 2026

Présents : Anne AIMÉ, Éric LAGACHE, Jacqueline ARRESTAYS, Jean-Pierre BRISSON, Lionel BAUSMAYER, Joseph DEVARAYEN, Fabienne DUHEM, Nathalie MONTOUX, Béatrice MARTINET, Thierry ROY, Nathalie GUILLOTEAU, Emmanuel GAUDUCHEAU, Julia MOAL, Victorien POUPONNEAU, Morgane DELACAUCHY.

Secrétaire de séance : BRISSON Jean-Pierre

OBJET 2026-038 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année, ou le 30 avril l'année du renouvellement des conseils municipaux.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Madame le Maire rappelle les taux applicables en 2025 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	37,38 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	66,64 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	17,55 %

Vu l'article 1639 A du Code général des impôts ;

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code général des impôts ;

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 (état 1259) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Fixe les taux applicables en 2026 comme suit :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	37,38 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	66,64 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	17,55 %

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 085-218501211-20260423-DELIB2026_038-DE



- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Le Maire,
Anne AIMÉ



Le Secrétaire
Jean-Pierre BRISSON

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'J.P. Brisson', written over a horizontal line.

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 14
 Nombre de suffrages exprimés : 15

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à vingt heures minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne AIMÉ, Maire.

Date de convocation : 17 avril 2026

Présents : Anne AIMÉ, Jacqueline ARRESTAYS, Jean-Pierre BRISSON, Lionel BAUSMAYER, Joseph DEVARAYEN, Fabienne DUHEM, Nathalie MONToux, Béatrice MARTINET, Thierry ROY, Nathalie GUILLOTEAU, Emmanuel GAUDUCHEAU, Julia MOAL, Victorien POUPONNEAU, Morgane DELACAUCHY.

Pouvoir : Éric LAGACHE à Thierry ROY

Secrétaire de séance : BRISSON Jean-Pierre

OBJET 2025-039 – PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE SAINT JOSEPH SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

La participation de la Commune aux charges de fonctionnement de l'école privée sous contrat d'association se calcule par élève et par an en fonction du coût de fonctionnement relatif à l'externat de l'école publique de la commune.

Madame le Maire donne connaissance des charges de fonctionnement de l'école publique André Turcot pour l'année 2025.

Effectifs école publique au 15/10/2025	Montant	Maternelle	Elémentaire	Proratisé par	Pour rappel : Charges 2024 pour contrat 2025
		30/70	40/70		
		0,43	0,57		
Eau	1 892,06 €	813,59 €	1 078,47 €	Enfant	1 053,70 €
Electricité	2 308,88 €	769,63 €	1 539,25 €	Classe	2 801,77 €
Combustibles	6 096,37 €	2 032,12 €	4 064,25 €	Classe	4 100,23 €
Petit équipement	803,83 €	345,65 €	458,18 €	Enfant	1 817,59 €
Produits d'entretien	1 432,78 €	477,59 €	955,19 €	Classe	925,18 €
Fournitures scolaires	3 984,36 €	1 713,27 €	2 271,09 €	Enfant	4 070,23 €
Produits pharmaceutiques	19,70 €	8,47 €	11,23 €	Enfant	0,00 €
Photocopieur	1 074,78 €	358,26 €	716,52 €	Classe	1 081,64 €

Maintenance informatique	1 370,35 €	456,78 €	913,57 €	Classe	1 056,00 €
Entretien des bâtiments	1 403,18 €	467,73 €	935,45 €	Classe	2 341,45 €
Entretien chauffage	437,08 €	145,69 €	291,39 €	Classe	0,00 €
Analyses légionnelle	92,40 €	30,80 €	61,60 €	Classe	92,40 €
Assurance	525,54 €	175,18 €	350,36 €	Classe	626,90 €
Téléphonie	609,75 €	203,25 €	406,50 €	Classe	646,18 €
Ordures ménagères	320,73 €	106,91 €	213,82 €	Classe	315,67 €
ASEM	30 864,25 €	30 864,25 €			31 958,28 €
Ménage	14 785,63 €	4 928,54 €	9 857,09 €	Classe	13 526,33 €
TOTAL	68 021,67 €	43 897,72 €	24 123,95 €		66 413,55 €
Effectifs école publique	70	30	40		70
Coût par élève	971,74 €	1 463,26 €	603,10 €		948,77 €

Effectifs école privée au 15/10/2025	28	8	20	Total	Pour rappel montant versé en 2025
Participation contrat d'association	27 208,67 €	11 706,06 €	12 061,98 €	23 768,03 €	30 146,45 €

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Fixe à 23 768,03 € la participation aux charges de fonctionnement de l'école privée Saint Joseph au titre de l'année 2026.
- Décide comme les années passées, de verser cette participation en plusieurs échéances
 - Mai : 7 922,03 €
 - Juillet, septembre : 7 923,00 €

Le Maire,
Anne AIMÉ



Le Secrétaire
Jean-Pierre BRISSON

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 14
 Nombre de suffrages exprimés : 15

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à vingt heures minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne AIMÉ, Maire.

Date de convocation : 17 avril 2026

Présents : Anne AIMÉ, Jacqueline ARRESTAYS, Jean-Pierre BRISSON, Lionel BAUSMAYER, Joseph DEVARAYEN, Fabienne DUHEM, Nathalie MONToux, Béatrice MARTINET, Thierry ROY, Nathalie GUILLOTEAU, Emmanuel GAUDUCHEAU, Julia MOAL, Victorien POUPONNEAU, Morgane DELACAUCHY.

Pouvoir : Éric LAGACHE à Thierry ROY

Secrétaire de séance : BRISSON Jean-Pierre

OBJET 2026-040 – SUBVENTIONS 2026

Après délibération, par 14 voix pour et 1 abstention (Madame MOAL), le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

✓ Coopérative scolaire de Le Langon	1 550 €
✓ Coopérative scolaire de Petosse	1 000 €
✓ Association culturelle langonnaise	350 €
✓ Gym'détente loisirs	350 €
✓ De Chrysalide à soi	100 €
✓ Vendée sport langonnais	350 €
✓ Comité des fêtes langonnais	350 €
✓ JSP les Pertuis	150 €
✓ MFR Mouilleron Saint Germain	50 €
✓ MFR Puy Sec - Saint Martin de Fraigneau	150 €
✓ BTP CFA Vendée	50 €
✓ Chambres de métiers et de l'artisanat	50 €
✓ CCAS de Le Langon	1 000 €

Le Maire,
 Anne AIMÉ



Le Secrétaire
 Jean-Pierre BRISSON

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 15

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à vingt heures minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne AIMÉ, Maire.

Date de convocation : 17 avril 2026

Présents : Anne AIMÉ, Jacqueline ARRESTAYS, Jean-Pierre BRISSON, Lionel BAUSMAYER, Joseph DEVARAYEN, Fabienne DUHEM, Nathalie MONToux, Béatrice MARTINET, Thierry ROY, Nathalie GUILLOTEAU, Emmanuel GAUDUCHEAU, Julia MOAL, Victorien POUPONNEAU, Morgane DELACAUCHY.

Pouvoir : Éric LAGACHE à Thierry ROY

Secrétaire de séance : BRISSON Jean-Pierre

OBJET 2026-041 – ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION AU TITRE DE « L'EMBELLEMENT FACADE/MUR DE CLÔTURE » A MADAME MARYANNICK GICQUEL

Vu la délibération n° 2025-074 du 9 octobre 2025 relative à la mise en place d'une participation financière au titre de l'embellissement façade/mur de clôture ;

Vu la délibération n° 2025-090 du 13 novembre 2025 complétant les modalités d'attribution de la participation financière au titre de l'embellissement façade/mur de clôture ;

Considérant la demande de subvention déposée par Madame Maryannick GICQUEL le 5 mars 2026, au titre de « l'embellissement façade/mur de clôture », en vue de rénover la façade de son logement sis 22 rue Jules Ferry à Le Langon ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Dit que le dossier de Madame Maryannick GICQUEL, déposé le 5 mars 2026 est éligible à la participation financière communale au titre de « l'embellissement façade/mur de clôture ».
- Après réalisation des travaux, et sous réserve que ces travaux soient conformes au projet déposé le 5 mars 2026, autorise Madame le Maire à attribuer et verser la participation au titre de « l'embellissement façade/mur de clôture » d'un montant de 1 000 € à Madame Maryannick GICQUEL.

Le Maire,
Anne AIMÉ

Le Secrétaire
Jean-Pierre BRISSON



Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 14
 Nombre de suffrages exprimés : 15

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à vingt heures minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne AIMÉ, Maire.

Date de convocation : 17 avril 2026

Présents : Anne AIMÉ, Jacqueline ARRESTAYS, Jean-Pierre BRISSON, Lionel BAUSMAYER, Joseph DEVARAYEN, Fabienne DUHEM, Nathalie MONToux, Béatrice MARTINET, Thierry ROY, Nathalie GUILLOTEAU, Emmanuel GAUDUCHEAU, Julia MOAL, Victorien POUPONNEAU, Morgane DELACAUCHY.

Pouvoir : Éric LAGACHE à Thierry ROY

Secrétaire de séance : BRISSON Jean-Pierre

OBJET 2026-042 – BUDGET LOTISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2311-5 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 2026-019 du 9 mars 2026 portant approbation du compte financier unique 2025, dont les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses	-77 044,14 €
Recettes	77 044,14 €
Résultat 2025	0,00 €
Résultat reporté 2024	27 697,85 €
Résultat Cumulé	27 697,85 €
Investissement	
Dépenses	-77 044,14 €
Recettes	77 044,14 €
Résultat 2025	0,00 €
Résultat reporté 2024	-77 044,14 €
Résultat investissement 2025	-77 044,14 €
RAR Dépenses	0,00 €
RAR Recettes	0,00 €
Résultat Cumulé	-77 044,14 €
RESULTAT REEL DE CLOTURE	-49 346,29 €

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 085-218501211-20260423-DELIB2026_042-DE

S'LO

Madame le Maire propose d'affectation des résultats suivante :

- | | |
|------------------------------------|-------------|
| ▪ Report en investissement (DIO01) | 77 044,14 € |
| ▪ Report en fonctionnement (RFO02) | 27 697,85 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la proposition l'affectation des résultats sus-indiquée pour le budget primitif 2026.
- Autorise Madame le Maire à procéder à toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Anne AIMÉ



Le Secrétaire
Jean-Pierre BRISSON

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à vingt heures minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne AIMÉ, Maire.

Date de convocation : 17 avril 2026

Présents : Anne AIMÉ, Jacqueline ARRESTAYS, Jean-Pierre BRISSON, Lionel BAUSMAYER, Joseph DEVARAYEN, Fabienne DUHEM, Nathalie MONToux, Béatrice MARTINET, Thierry ROY, Nathalie GUILLOTEAU, Emmanuel GAUDUCHEAU, Julia MOAL, Victorien POUPONNEAU, Morgane DELACAUCHY.

Pouvoir : Éric LAGACHE à Thierry ROY

Secrétaire de séance : BRISSON Jean-Pierre

OBJET 2026-043 – BUDGET LOTISSEMENT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Madame le Maire donne lecture du projet de budget primitif.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Accepte et vote le budget 2026 tel que proposé ci-après.
- Autorise Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 1% des dépenses réelles de chacune des sections.
- Autorise Madame le Maire à procéder à toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Section de Fonctionnement **104 741,99 €**

Dépenses

011	Charges à caractère général	27 697,85 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	77 044,14 €

Recettes

042	Opération d'ordre de transfert entre sections	77 044,14 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	27 697,85 €

Section d'Investissement **154 088,28 €**

Dépenses

040	Opération d'ordre de transfert entre sections	77 044,14 €
001	Déficit d'investissement reporté	77 044,14 €

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

S²LO

ID : 085-218501211-20260423-DELIB2026_043-BF

Recettes

16	Emprunts et dettes assimilées	77 044,14 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	77 044,14 €

Le Maire,
Anne AIMÉ



Le Secrétaire
Jean-Pierre BRISSON

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "J.P. Brisson", is written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a large flourish.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 15

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à vingt heures minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne AIMÉ, Maire.

Date de convocation : 17 avril 2026

Présents : Anne AIMÉ, Jacqueline ARRESTAYS, Jean-Pierre BRISSON, Lionel BAUSMAYER, Joseph DEVARAYEN, Fabienne DUHEM, Nathalie MONToux, Béatrice MARTINET, Thierry ROY, Nathalie GUILLOTEAU, Emmanuel GAUDUCHEAU, Julia MOAL, Victorien POUPONNEAU, Morgane DELACAUCHY.

Pouvoir : Éric LAGACHE à Thierry ROY

Secrétaire de séance : BRISSON Jean-Pierre

OBJET 2026-044 - FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU SEIN DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu l'article R123-7 du Code de l'action sociale et des familles ;

Considérant que le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le Conseil Municipal et huit membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre de membres constituant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de fixer à 10, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale. 5 membres seront élus par le Conseil Municipal, 5 membres seront nommés par le Maire, conformément à l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles

Le Maire,
Anne AIMÉ



Le Secrétaire
Jean-Pierre BRISSON



Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à vingt heures minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne AIMÉ, Maire.

Date de convocation : 17 avril 2026

Présents : Anne AIMÉ, Jacqueline ARRESTAYS, Jean-Pierre BRISSON, Lionel BAUSMAYER, Joseph DEVARAYEN, Fabienne DUHEM, Nathalie MONToux, Béatrice MARTINET, Thierry ROY, Nathalie GUILLOTEAU, Emmanuel GAUDUCHEAU, Julia MOAL, Victorien POUPONNEAU, Morgane DELACAUCHY.

Pouvoir : Éric LAGACHE à Thierry ROY

Secrétaire de séance : BRISSON Jean-Pierre

OBJET 2026-045 - ELECTION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu les articles L.123-6 et R132-7 du Code de l'action sociale et des familles relatifs à la constitution du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

Vu l'article R.123-8 du Code de l'action sociale et des familles relatif à l'élection des membres élus en son sein par le Conseil Municipal ;

Vu la délibération n° 2026-044 du 23 avril 2026 fixant à 10 le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dont 5 membres élus par le Conseil Municipal ;

Se sont portés candidats : Liste conduite par Monsieur Emmanuel GAUDUCHEAU
Emmanuel GAUDUCHEAU
Jacqueline ARRESTAYS
Joseph DEVARAYEN
Fabienne DUHEM
Béatrice MARTINET

Madame le Maire propose de passer au vote :

Nombre de votants : 15
Nombre d'abstention : 0
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

La liste conduite par Monsieur Emmanuel GAUDUCHEAU a obtenu 15 voix

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 085-218501211-20260423-DELIB2026_045-DE

SLOW

La liste conduite par Emmanuel GAUDUCHEAU ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Emmanuel GAUDUCHEAU
Jacqueline ARRESTAYS
Joseph DEVARAYEN
Fabienne DUHEM
Béatrice MARTINET

Le Maire,
Anne AIMÉ



Le Secrétaire
Jean-Pierre BRISSON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. P. BRISSON', is written over a set of horizontal lines.

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à vingt heures minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne AIMÉ, Maire.

Date de convocation : 17 avril 2026

Présents : Anne AIMÉ, Jacqueline ARRESTAYS, Jean-Pierre BRISSON, Lionel BAUSMAYER, Joseph DEVARAYEN, Fabienne DUHEM, Nathalie MONToux, Béatrice MARTINET, Thierry ROY, Nathalie GUILLOTEAU, Emmanuel GAUDUCHEAU, Julia MOAL, Victorien POUPONNEAU, Morgane DELACAUCHY.

Pouvoir : Éric LAGACHE à Thierry ROY

Secrétaire de séance : BRISSON Jean-Pierre

OBJET 2026-046 - MODIFICATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Vu l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil ;

Vu la délibération n° 2026-033 du 3 avril 2026 relative au choix du mode de scrutin pour la nomination des membres des commissions communales ;

Vu la délibération n° 2026-034 du 3 avril 2026 portant création de commissions communales ;

Considérant le souhait de certains élus, de se positionner sur d'autres commissions ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De modifier les commissions municipales suivantes :

Commission finances :

Éric LAGACHE, Jacqueline ARRESTAYS, Jean-Pierre BRISSON, Fabienne DUHEM, Thierry ROY, Emmanuel GAUDUCHEAU, Julia MOAL, Victorien POUPONNOT, Morgane DELACAUCHY, Joseph DEVARAYEN

Vice-Président : Éric LAGACHE

Commission bâtiments – urbanisme :

Jean-Pierre BRISSON, Lionel BAUSMAYER, Joseph DEVARAYEN, Fabienne DUHEM, Nathalie MONToux, Julia MOAL, Emmanuel GAUDUCHEAU

Vice-Président : Jean-Pierre BRISSON

Commission voirie - énergie :

Éric LAGACHE, Jean-Pierre BRISSON, Lionel BAUSMAYER, Joseph DEVARAYEN, Emmanuel GAUDUCHEAU, Victorien POUPONNOT, Morgane DELACAUCHY, Thierry ROY

Vice-Président : Éric LAGACHE

Commission affaires scolaires, périscolaires, jeunesse :

Jacqueline ARRESTAYS, Fabienne DUHEM, Nathalie MONTOUX, Béatrice MARTINET, Nathalie GUILLOTEAU, Victorien POUPONNOT, Thierry ROY

Vice-Présidente : Jacqueline ARRESTAYS

Commission environnement et tourisme :

Jacqueline ARRESTAYS, Nathalie MONTOUX, Béatrice MARTINET, Nathalie GUILLOTEAU, Emmanuel GAUDUCHEAU, Victorien POUPONNOT, Joseph DEVARAYEN

Vice-Présidente : Jacqueline ARRESTAYS

- Dit que les commissions municipales suivantes restent inchangées :

Commission animation, culture, bibliothèque :

Lionel BAUSMAYER, Fabienne DUHEM, Nathalie MONTOUX, Béatrice MARTINET, Julia MOAL, Morgane DELACAUCHY

Vice-Présidente : Julia MOAL

Commission cimetière et affaires funéraires :

Éric LAGACHE, Jacqueline ARRESTAYS, Thierry ROY, Morgane DELACAUCHY

Vice-Président : Thierry ROY

Commission sports et loisirs :

Éric LAGACHE, Lionel BAUSMAYER, Thierry ROY, Nathalie GUILLOTEAU, Emmanuel GAUDUCHEAU, Morgane DELACAUCHY

Vice-Président : Thierry ROY

Le Maire,
Anne AIMÉ

Le Secrétaire
Jean-Pierre BRISSON



Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 15

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à vingt heures minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne AIMÉ, Maire.

Date de convocation : 17 avril 2026

Présents : Anne AIMÉ, Jacqueline ARRESTAYS, Jean-Pierre BRISSON, Lionel BAUSMAYER, Joseph DEVARAYEN, Fabienne DUHEM, Nathalie MONToux, Béatrice MARTINET, Thierry ROY, Nathalie GUILLOTEAU, Emmanuel GAUDUCHEAU, Julia MOAL, Victorien POUPONNEAU, Morgane DELACAUCHY.

Pouvoir : Éric LAGACHE à Thierry ROY

Secrétaire de séance : BRISSON Jean-Pierre

OBJET 2026-047 - ORIENTATIONS EN MATIERE DE FORMATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Madame le Maire rappelle qu'en application de l'article L. 2123-12 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est amené à se prononcer, dans les trois mois de son renouvellement, sur les orientations et les crédits affectés à la formation des conseillers municipaux.

Vu l'article L.2123-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il y a intérêt à définir les conditions d'exercice du droit à formation de ses membres ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Valide l'orientation suivante en matière de formation : Formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions.
- Dit que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits de formation des élus inscrits au budget de la commune.

Le Maire,
Anne AIMÉ



Le Secrétaire
Jean-Pierre BRISSON

